

Aide à la formation en mobilité « vers le reste du monde »

Action de formation individuelle CTM

Mesure	Les formations en mobilité visent l'acquisition de qualification pour les demandeurs d'emploi. Ce dispositif concerne les formations en mobilité sur tous les territoires, hors la France. Elles sont traitées directement par la collectivité
Public	Demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins six (6) mois au Pôle-emploi.
Conditions	1. La formation n'existe pas en Martinique
Formations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formations dispensées hors de France (y compris l'outre-mer) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Les formations diplômantes ou professionnalisantes qui s'inscrivent dans une démarche de projet d'accès à l'emploi. - Les formations ou études sur tous les territoires hors la France et qui n'existent pas en Martinique ou qui présentent un intérêt à l'échelon territorial.
Aide de la CTM	L'aide porte sur le coût pédagogique de l'action de formation et les frais annexes. Elle est attribuée sous conditions de ressources
Montant de l'aide	L'aide est plafonnée à 15 000 euros.
Statut du stagiaire en formation	Stagiaire de la formation professionnelle
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formations dispensées hors de France :</u> En fonction du projet du demandeur.
Instruction des demandes	Le dossier complet doit être déposé à la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) Le dossier est instruit par la CTM pour décision du Président du Conseil Exécutif.
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formations dispensées hors de France :</u> DEMANDEURS D'EMPLOIS (liste des pièces).doc
Contact	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Formations dispensées hors de France :</u> COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE Service Formation Professionnelle Rue Gaston Defferre CS 30137 97201 FORT-DE-FRANCE CEDEX Téléphone : 0596 59 63 00